

# REGLEMENT INTERNE DU GROUPE GPCO-UNICANCER



1. Le Groupe de Pharmacologie Clinique Oncologique est rattaché à UNICANCER dont le siège est situé au 101 rue de Tolbiac, Paris 13<sup>ème</sup>.
2. Les publications relatives aux études collaboratives du groupe et associant le nom « UNICANCER » doivent être au préalable soumises à UNICANCER pour avis.
3. Le GPCO est ouvert aux membres de la communauté médicale ou scientifique de Centres de lutte contre le cancer, de Centres Hospitaliers Universitaires ou Régionaux, d'Universités, de Laboratoires affiliés à l'INSERM ou au CNRS, ou d'Agences de régulation. Ses membres sont cooptés en réunion après présentation de leur candidature et parrainage par au moins un membre actif du groupe.
4. Les membres appartenant à l'industrie pharmaceutique sont membres associés et ne peuvent participer aux réunions où sont débattus des projets impliquant une compagnie pharmaceutique autre que celle à laquelle ils appartiennent.
5. Les anciens membres du GPCO sont membres associés.
6. Les membres associés n'ont pas de droit de vote.
7. Le président peut être clinicien, pharmacien ou biologiste. Il doit être membre d'un Centre de lutte contre le cancer ou d'un Centre Hospitalier Universitaire. Son mandat de 3 ans n'est pas renouvelable. Le président désigne un bureau constitué d'au moins un vice-président et d'un secrétaire (dont l'un doit être clinicien lorsque le président est biologiste et vice versa). Le bureau dans son intégralité est élu pour 3 ans, en réunion, par les membres du GPCO présents (à l'exclusion des membres associés). L'élection se fait à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour.
8. Le groupe se réunit deux fois par an. Par ailleurs, des manifestations scientifiques ouvertes aux non-membres du groupe sont organisées annuellement (Journées du GPCO sur 2 jours, et Atelier du GPCO sur une journée, en alternance). La thématique et la ville d'accueil sont décidées par vote sur proposition des membres qui acceptent de les prendre en charge.
9. Chaque membre du groupe s'engage à ne pas utiliser la « mailing liste des membres du GPCO » à des fins commerciales. Toute demande de diffusion d'annonce doit passer par le bureau.